

Assistance Technique

Le Département de la Meuse propose à ses collectivités rurales un service d'assistance technique dédié à l'aménagement et à la voirie (SATAV), pour les accompagner dans leur gestion de service public.

Publié le 12 février 2024

Le Service d'Assistance Technique de l'Aménagement et de la Voirie (SATAV)

Depuis 2017, le Département a mis en place un nouveau service d'appui dans les domaines de Voirie et de l'Aménagement.



Cette nouvelle assistance technique a vocation à devenir un des piliers de la relation du Département avec les territoires.

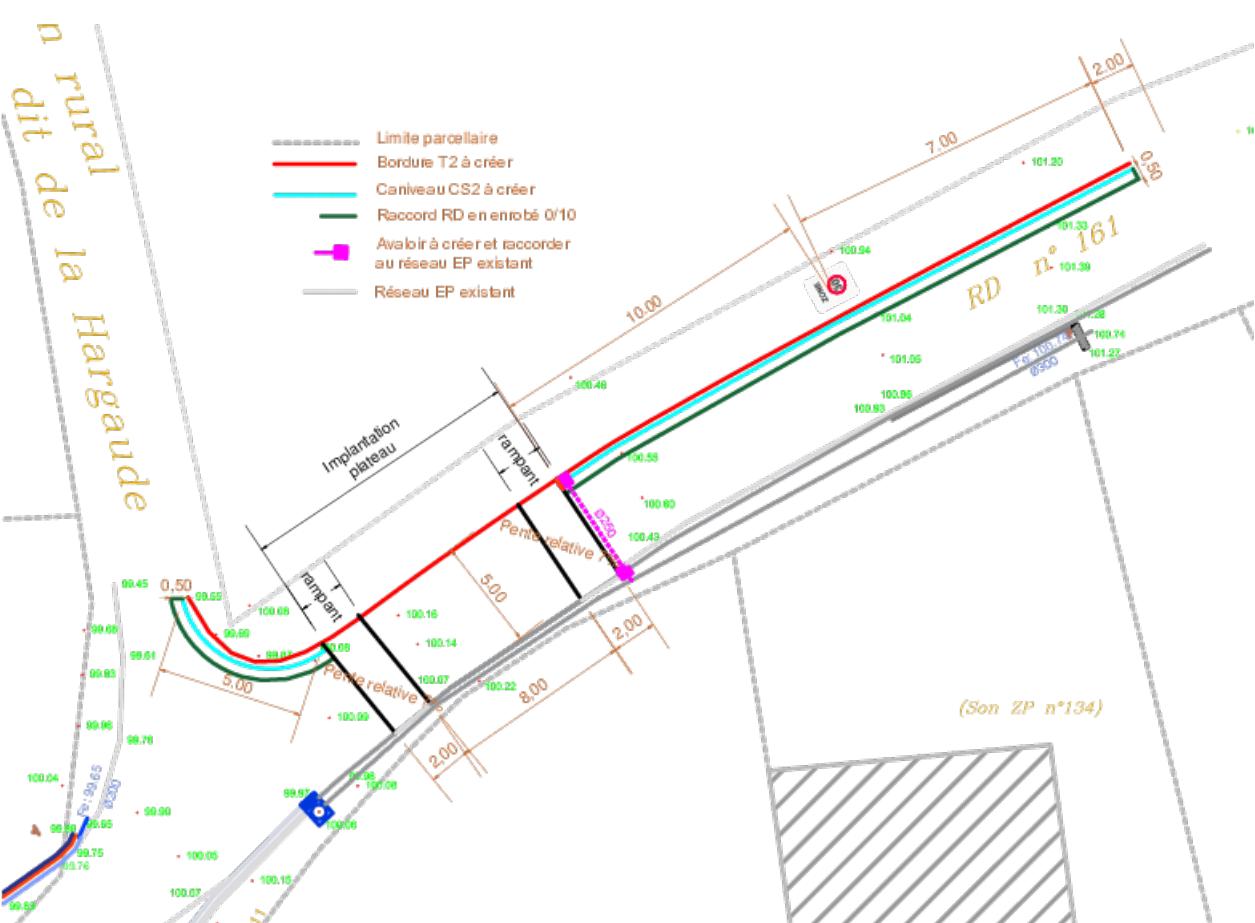
L'accompagnement des collectivités rurales

Le SATAV accompagne les collectivités rurales dans leurs projets (réfection de voies communales, aménagement de place, réhabilitation de bâtiments...), **depuis la définition des besoins jusqu'à leur réalisation opérationnelle.**

Le Département apporte ainsi aux collectivités son appui pour :

- La définition du projet (études ou travaux) et des besoins du maître d'ouvrage
- L'ingénierie financière (estimation du projet et des modalités de financement)
- Le recrutement de prestataires (conformément aux règles de la commande publique)

En matière de voirie, cette assistance technique intègre aussi un appui à la gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art (préparation des arrêtés de circulation, établissement du tableau de classement unique des voies communales, conseils sur les signalétiques verticales et horizontales...).



Projet d'implantation d'un plateau sur route communale pour améliorer la sécurité routière
 © CD55

CONTACT

